

Etude fiscale



Etude réalisée le 15 juin 2011 par :

Madame Evelyne REVELLAT

Khepri Finance

A l'attention de :

Mademoiselle Amandine HUBERT

82 rue des Rigoles
75020 PARIS

IMPOT SUR LE REVENU

Synthèse de l'IR
Impôt brut et barème

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

Revenus et charges déclarés
Audit de la déclaration des revenus

IMPOT SUR LE REVENU

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées, nous avons procédé au calcul de votre impôt sur les revenus perçus en 2010.

Impôt sur le Revenu

Mademoiselle Amandine HUBERT, vous êtes née en 1980.
Vous êtes célibataire.

Votre nombre de parts est donc égal à 1,00.

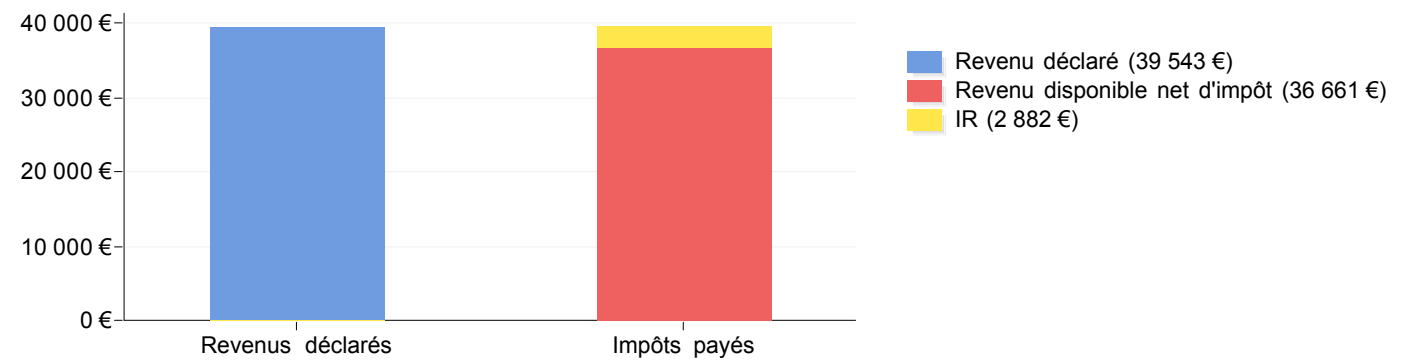
Revenus déclarés	39 543 €
Revenu Brut Global (compte tenu des différents abattements)	35 589 €
Charges déductibles du revenu global	0 €
Revenu Net Imposable au sens du Code Général des Impôts	35 589 €
Revenu fiscal de référence	35 589 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	5 110 €
Réductions d'impôt	-1 478 €
Autres imputations (y compris les crédits d'impôt)	- 750 €
VOTRE IMPOT NET A PAYER EST DONC DE	2 882 €

Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de 30,00 %.

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de 26 420 € et le plafond est de 70 830 €. Vous disposez donc d'une marge disponible de 35 241 € avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

Pression fiscale globale

Revenus déclarés au titre de l'impôt sur le revenu	39 543 €
Total des revenus disponibles avant impôts	39 543 €
Impôt net à payer (IR)	2 882 €
Contributions sociales (hors prélèvement à la source)	0 €
Total des impôts et taxes	2 882 €
Revenu disponible net d'impôts et taxes	36 661 €
Pression fiscale globale (part des revenus déclarés consacrée aux impôts)	7,29 %



Quotient familial et Impôt brut

L'impôt sur le revenu se calcule sur la base du Revenu Net Imposable : on retranche aux différents revenus les abattements et frais, puis éventuellement les déductions fiscales et abattements spéciaux. Ce revenu net est ensuite divisé par le nombre de parts, fixé d'après la situation et les charges de famille : c'est le système du quotient familial.

Revenu Net Imposable	35 589 €
Nombre de parts	1,00
Quotient familial	35 589 €

Pour le calcul de l'impôt brut il est fait application d'un barème progressif : on calcule l'impôt correspondant à chacune des tranches jusqu'à reconstitution du Revenu Net Imposable.

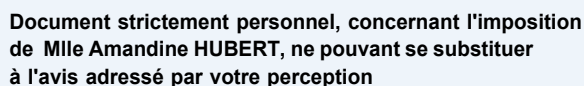
Tranche	Montant	Taux*	Impôt brut
Jusqu'à 5 963 €	5 963,00 €	0,00 %	0,00 €
De 5 963 € à 11 896 €	5 933,00 €	5,50 %	326,32 €
De 11 896 € à 26 420 €	14 524,00 €	14,00 %	2 033,36 €
De 26 420 € à 70 830 €	9 169,00 €	30,00 %	2 750,70 €
A partir de 70 830 €	0,00 €	41,00 %	0,00 €
Total	35 589,00 €		5 110,00 €

(*) le taux appliqué au dernier euro déclaré sur la dernière tranche représente votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) en l'absence de plafonnement du quotient familial.

Plafonnement du quotient familial et Impôt net à payer

L'avantage fiscal lié au quotient familial peut être limité par un mécanisme de plafonnement. Dans ce cas, le Taux Marginal d'Imposition réel peut être plus élevé que le TMI calculé précédemment.

Impôt brut avant plafonnement du quotient familial	5 110 €
Plafonnement du quotient familial	0 €
Impôt brut après effet du plafonnement du quotient familial	5 110 €
Réduction d'impôt et autres imputations	-2 228 €
IMPOT NET A PAYER	2 882 €
Contributions sociales	0 €
Taux moyen d'imposition (au sens de l'administration fiscale)	8,10 %
Taux Marginal d'Imposition (TMI)	30,00 %



LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE



Document strictement personnel, concernant l'imposition
de Mlle Amandine HUBERT, ne pouvant se substituer
à l'avis adressé par votre perception

SUITE DE VOTRE AVIS

**cotisations d'épargne retraite versées en 2011, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2012 est de :**

Plafond calculé sur les revenus de 2010

PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2011

**Vous
3 559**

3 559

PAGE 2/2

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)



Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

Revenus et charges déclarés

Votre Impôt sur le Revenu a été calculé en fonction des données présentées ci-dessous.

Votre foyer fiscal

Vous		
Mademoiselle HUBERT Amandine		
Nom de naissance : HUBERT		
Date de naissance : 21/11/1980		
Lieu de naissance. Département : 92		
Lieu de naissance. Commune : MEUDON LA FORET		

Adresse au 1er janvier 2011		
N° et Rue : 82 rue des Rigoles		
Code postal : 75020		
Commune : PARIS		
A ce domicile, vous êtes... : propriétaire		

Date et lieu de signature		
Vous déposez également une déclaration n° 2042 C		

Situation du foyer fiscal		
Vous êtes célibataire		C OUI

Traitements, salaires

Traitements, salaires		
Mlle Amandine HUBERT		
Revenus d'activité	1AJ	39 543 €

Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt

Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt		
Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté	7UD	60 €
Dons aux oeuvres reconnues d'utilité publique ou fiscalement assimilées en matière de dons	7UF	120 €
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale (taux 20 %)	7VZ	4 700 €

Charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d'impôt		
Dispositif Scellier (réduction au taux de 25 %) - Souscription au capital de SCPI en 2010	7HJ(2)	39 000 €
Dispositif Scellier (réduction au taux de 25 %) - Total des investissements	7HJ	39 000 €
Dispositif Scellier (promesse d'achat avant le 1-1-2010) - Report des dépenses d'investissement ouvrant droit à réduction au taux de 25 %	7HR	1 083 €

Déclaration des Revenus 2010

10



Envoyez votre déclaration au service des impôts des particuliers ou au centre des impôts de votre domicile **au plus tard le 30 mai**.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ☐.
Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre ☐.
Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP

Votre n° fiscal

N° fiscal de votre conjoint

VOTRE ÉTAT CIVIL

Monsieur ☐Madame ☐Mademoiselle ☒Monsieur ☐Madame ☐Mademoiselle ☐Nom **HUBERT**Nom de naissance **HUBERT**Prénoms **Amandine**Date de naissance **21/11/1980**Lieu de naissance DEPT **92** COMMUNE **MEUDON LA FORET** PAYS

DEPT COMMUNE PAYS

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case ☐

VOTRE ADRESSE AU 1ER JANVIER 2011

Adresse

N° ET RUE **82 rue des Rigoles**CODE POSTAL **75020**COMMUNE **PARIS**

Appartement

N° ÉTAGE ESC. BÂT RÉSIDENCE

NBRE DE PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE ☒LOCATAIRE ☐HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT ☐

NOM DU PROPRIÉTAIRE

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2010 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2010 et la date du déménagement :

DATE ► | | | | **2010**

Adresse

N° ET RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

Appartement

N° ÉTAGE ESC. BÂT RÉSIDENCE

NBRE DE PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE ☐LOCATAIRE ☐HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT ☐

NOM DU PROPRIÉTAIRE

Déménagement en 2011 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :

DATE ► | | | | **2011**

Adresse

N° ET RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

Appartement

N° ÉTAGE ESC. BÂT RÉSIDENCE

NBRE DE PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE ☐LOCATAIRE ☐HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT ☐

NOM DU PROPRIÉTAIRE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case ☐

OUI

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À Le

Tél. :

Mél. :

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet

En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recouvrement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

OUI

SERVICES GESTIONNAIRES

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

VOTRE SITUATION FAMILIALE

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2010

Mariés..... M ☐ Célibataire..... C ☒
 Divorcé(e)/séparé(e)..... D ☐ Veuf(ve)..... V ☐
 Pacsé(e)s..... O ☐

Changement en 2010

Date du mariage ou du Pacs..... X

 2010
 Date de divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y

 2010
 Date du décès..... Z

 2010

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille.

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2010 et vous avez un enfant :

- . majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer ;
- . décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

- Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années

au cours desquelles vous viviez seul L ☐

- Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours

desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 et 2009..... E ou K ☐

> Vous ne viviez pas seul au 1^{er} janvier 2010 N ☐

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail)

pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % P ☐

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint,

décédé en 2010, remplissait ces conditions..... F ☐

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire

d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

- . vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;

- . ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions ;

- . ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2010, remplissait ces conditions..... W ☐

- Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants,

âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S ☐

- Vous avez une pension de veuve de guerre..... G ☐

B | PARENTISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e) et vous vivez seul(e)

avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies

sous votre toit, cochez la case..... T ☐

C | PERSONNES À CHARGE EN 2010

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2010

ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge..... F ☐

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... G ☐

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2010

ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge..... H ☐

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... I ☐

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R ☐

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2010 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs

sans enfant..... J ☐

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés

chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N ☐

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VOS REVENUS

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	VOUS	CONJOINT	1 ^{re} PERS. À CHARGE	2 ^e PERS. À CHARGE
Revenus d'activité.....	1AJ 39 543	1BJ	1CJ	1DJ
Autres revenus imposables <i>préretraite, chômage</i>	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i>	1AI COCHEZ>	1BI COCHEZ>	1CI COCHEZ>	1DI COCHEZ>
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....	1AU	1BU	1CU	1DU

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2010.....	1AX COCHEZ>	1BX COCHEZ>	1CX COCHEZ>	1DX COCHEZ>
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....	1AV	1BV	1CV	1DV

y compris heures supplémentaires exonérées

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

	FOYER	1 ^{re} PERS. À CHARGE	2 ^e PERS. À CHARGE
Montant du RSA "complément d'activité".....	1BL	1CB	1DQ

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

	VOUS	CONJOINT	1 ^{re} PERS. À CHARGE	2 ^e PERS. À CHARGE
Total des pensions, retraites, rentes.....	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions alimentaires perçues.....	1AO	1BO	1CO	1DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW	1BW	1CW	1DW

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %.....	2DA
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH.....	2EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>	2DC
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA.....	2FU
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....	2CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>	2TS
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	2GO
Intérêts et autres revenus assimilés <i>crédit d'impôt inclus</i>	2TR

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH
Frais venant en déduction.....	2CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....	2BG
Déficit des années antérieures non encore déduits.....	2AA 06 2AL 07 2AM 08 2AN 09
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %).....	2DM

3 | PLUS VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 18 % *si le montant de vos cessions de l'année 2010 excède 25 830 €. Voir notice*

Plus-value.....	3VG	Perte 2010.....	3VH
-----------------	-----	-----------------	-----

En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

GAINS SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX *quel que soit le montant de vos cessions de l'année 2010*

Plus-value.....	3VT	Perte 2010.....	3VU
-----------------	-----	-----------------	-----

En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SPS

Pertes ouvrant droit au crédit d'impôt de 19 %. *Voir notice*..... 3VV

4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE
<i>Adresse de la location</i>	
Revenus fonciers imposables.....	4BA
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF
Si vous souscrivez une déclaration 2044 spéciale, cochez la case	4BZ COCHEZ>

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX
---	-----

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine		6DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI 1 ^{ER} ENFANT	6GJ	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL 1 ^{ER} ENFANT	6EM	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>		6GP	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>)		6GU	
Déductions diverses		6DD	
Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses			

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PRÉFON, COREM ET CGOS)

VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE	
Cotisations versées en 2010 au titre d'un PERP, PRÉFON, COREM et CGOS.....	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations en 2010 (PRÉFON, COREM et CGOS).....	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction.....	6PS	6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....			6QR COCHEZ>
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2010 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes.....			6QW COCHEZ>
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et versements à un PERCO en 2010.....			6QS 6QT 6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT *le symbole ⓘ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs*

Dons			
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 513€</i>) ⓘ.....	7UD	60	7UE
- Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...</i>) ⓘ.....	7UF	120	7UG
- Report années antérieures.....	7XS 05 7XT 06	7XU 07 7XW 08	7XY 09
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ			
	7AC VOUS	7AE CONJOINT	7AG PERS. À CHARGE
Nombre d'enfants poursuivant leurs études			
- Enfants à charge.....	7EA COLLÈGE	7EC LYCÉE	7EF ENS. SUP.
- Enfants à charge en résidence alternée.....	7EB COLLÈGE	7ED LYCÉE	7EG ENS. SUP.
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2010 ⓘ			
- Enfants à charge.....	7GA 1 ^{ER} ENFANT	7GB 2 ^E ENFANT	7GC 3 ^E ENFANT
- Enfants à charge en résidence alternée.....	7GE 1 ^{ER} ENFANT	7GF 2 ^E ENFANT	7GG 3 ^E ENFANT

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ⓘ

- En 2010, vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié/pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi.....	7DB
- Vous êtes retraité ou vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA.....	7DF
- En 2010, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile.....	7DQ COCHEZ>
- Vous (<i>ou votre conjoint ou une personne à votre charge</i>) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %	7DG COCHEZ>
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses.....	7DL

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ⓘ

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes.....	7CD 1 ^{RE} PERSONNE	7CE 2 ^E PERSONNE
--	------------------------------	-----------------------------

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale ⓘ

- Acquisition d'ascenseurs électriques à traction	7WI
- Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées	7WJ
- Travaux de prévention des risques technologiques	7WL

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale ⓘ

- Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case.....	7WE COCHEZ>
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15 % voir notice	7WQ
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25 % voir notice	7WH
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40 % voir notice	7WK
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50 % voir notice	7WF

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale

- Logements anciens. Logements neufs acquis ou construits avant le 1 ^{er} janvier 2010 : . première annuité	7VY
. annuités suivantes	7VZ 4 700
- Logements neufs non labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1 ^{er} janvier 2010	7VW
- Logements neufs labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1 ^{er} janvier 2009.....	7VX

8 | DIVERS

Élus locaux indemnités de fonction soumises à la retenue à la source	8BY VOUS	8CY CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré.....		8UT
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. déclaration n° 2047		
- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif.....		8TI
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS.....		8TL
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.....		8TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>		8FV COCHEZ>
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger joignez la liste des contrats		8TT COCHEZ>
Comptes bancaires à l'étranger joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre		8UU COCHEZ>

10

Nom, prénom **HUBERT Amandine**Adresse **82 rue des Rigoles
75020 PARIS**

VOS REVENUS

1 | GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, SALAIRES

Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité

Inscrivez les gains sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession
ou la conversion au porteur des titres.

	VOUS	CONJOINT
ENTRE 1 ET 2 ANS	1TV	1UV
ENTRE 2 ET 3 ANS	1TW	1UW
ENTRE 3 ET 4 ANS	1TX	1UX

Gains et distributions provenant de parts ou actions de *carried-interest*, déclarés cases 1AJ ou 1BJ,soumis à la contribution salariale de 30 % 1NY 1OY Agents d'assurance : salaires exonérés *option pour le régime fiscal des salariés* 1AQ 1BQ Salariés impatriés : salaires et primes exonérés 1DY 1EY Salaires imposables à l'étranger, non déclarés cases 1AJ ou 1BJ, retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi 1LZ 1MZ

Remplissez également le cadre PPE de votre déclaration n°2042

Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise 1SM 1DN

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus distribués de source suisse perçus en 2010 2SU

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres taxables à 18 %, 30 % ou 40 %, acquisition d'actions gratuites,

titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 3VD 18 % 3VI 30 % 3VF 40 %Gains imposables sur option dans la catégorie des salaires *Levée d'options sur titres ou acquisition d'actions gratuites* 3VJ 3VK Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007,
soumis à la contribution salariale de 2,5 % 3VS Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM *Report de la déclaration n°2074-II DOM* 3VE Distributions par des sociétés de capital-risque taxables à 18 % 3VL Clôture du PEA avant l'expiration de la 2^e année : gains taxables à 22,5 % 3VM Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque 3VC Plus-values exonérées de cession de titres de jeunes entreprises innovantes 3VP Abattement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant *Report de la déclaration n°2074 DIR* :- appliqué sur des plus-values 3VA - appliqué sur des moins-values 3VB Impatriés : cession de titres détenus à l'étranger *Report de la déclaration n°2074 IMP* :- plus-values exonérées (50 %) 3VQ - moins-values non imposables (50 %) 3VR Transfert du domicile hors de France avant le 1.01.2005 : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement 3VN

4 | REVENUS FONCIERS

Loyers courus du 1.1.1998 au 30.9.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles

dont la location a cessé ou a été interrompue en 2010 4TQ Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2010 (investissements réalisés en 2009) 4BY

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____
Le _____

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant
et demander leur rectification auprès de votre service des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées
aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de
sécurité sociale habilités.

5 | REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ► À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT SI VOUS REMPLISSEZ UNE RUBRIQUE PAGE 2, 3 OU 4

Nom et prénom de l'exploitant						
Adresse d'exploitation						
N° Siret						
Nature des revenus	BA ☐	BIC ☐	BNC ☐	BA ☐	BIC ☐	BNC ☐
Régime d'imposition	RÉEL ☐	MICRO ☐	FORFAIT ☐	RÉEL ☐	MICRO ☐	FORFAIT ☐
	AUTO-ENTREPRENEUR ☐			AUTO-ENTREPRENEUR ☐		
Date en cas de cession ou cessation en 2010	2010			2010		

AUTO-ENTREPRENEUR AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Revenus industriels et commerciaux			
Chiffre d'affaires brut			
Ventes de marchandises et assimilées	5TA	5UA	5VA
Prestations de services et locations meublées	5TB	5UB	5VB
Revenus non commerciaux			
Recettes brutes	5TE	5UE	5VE

A | REVENUS AGRICOLES

	CGA OU VISEUR		SANS		CGA OU VISEUR		SANS		CGA OU VISEUR		SANS	
Régime du forfait												
Revenus exonérés	5HN				5IN				5JN			
Revenus imposables	5HO				5IO				5JO			
si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case	COCHEZ>				COCHEZ>				COCHEZ>			
Revenus des exploitants forestiers	5HD				5ID				5JD			
Plus-values à court terme	5HW				5IW				5JW			
Plus-values de cession taxables à 16 %	5HX				5IX				5JX			
Régime du bénéfice réel												
Revenus exonérés y compris plus-values	5HB	5HH			5IB	5IH			5JB	5JH		
Revenus imposables : cas général, moyenne triennale	5HC	5HI			5IC	5II			5JC	5JI		
Déficits	5HF	5HL			5IF	5IL			5JF	5JL		
Plus-values de cession taxables à 16 %	5HE				5IE				5JE			
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 %	5HM				5IM				5JM			
Déficits des années antérieures non encore déduits	5QF 04	5QG 05			5QN 06	5QO 07			5QP 08	5QQ 09		

B | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	CGA OU VISEUR		SANS		CGA OU VISEUR		SANS		CGA OU VISEUR		SANS	
Régime micro entreprise												
Revenus nets exonérés	5KN				5LN				5MN			
Revenus imposables												
Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement												
• Ventes de marchandises et assimilées	5KO				5LO				5MO			
• Prestations de services et locations meublées	5KP				5LP				5MP			
Plus-values nettes à court terme	5KX				5LX				5MX			
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KQ				5LQ				5MQ			
Moins-values à long terme	5KR				5LR				5MR			
Moins-values nettes à court terme du foyer	5HU											
Régime du bénéfice réel												
Revenus exonérés y compris plus-values	5KB	5KH			5LB	5LH			5MB	5MH		
Revenus imposables												
• Régime normal ou simplifié	5KC	5KI			5LC	5LI			5MC	5MI		
• Locations meublées	5HA	5KA			5IA	5LA			5JA	5MA		
Déficits												
• Régime normal ou simplifié	5KF	5KL			5LF	5LL			5MF	5ML		
• Locations meublées	5QA	5QJ			5RA	5RJ			5SA	5SJ		
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KE				5LE				5ME			
Artisans pêcheurs : abattement 50 %	5KS				5LS				5MS			

VOS REVENUS

C | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
Régime micro entreprise						
Revenus nets exonérés	5NN		5ON		5PN	
Revenus imposables						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Ventes de marchandises et assimilées y compris locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme	5NO		5OO		5PO	
• Prestations de services et locations meublées	5NP		5OP		5PP	
Plus-values nettes à court terme	5NX		5OX		5PX	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5NQ		5OQ		5PQ	
Moins-values à long terme	5NR		5OR		5PR	
Moins-values nettes à court terme du foyer	5IU					
Régime du bénéfice réel	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5NB	5NH	5OB	5OH	5PB	5PH
Revenus imposables						
• Régime normal ou simplifié	5NC	5NI	5OC	5OI	5PC	5PI
• Locations meublées non professionnelles	5NA	5NK	5OA	5OK	5PA	5PK
Déficits						
• Régime normal ou simplifié	5NF	5NL	5OF	5OL	5PF	5PL
• Locations meublées non professionnelles	5NY	5NZ	5OY	5OZ	5PY	5PZ
Plus-values de cession taxables à 16 %	5NE		5OE		5PE	
Déficits non professionnels des années antérieures	5RN 04	5RO 05	5RP 06	5RQ 07	5RR 08	5RW 09
Déficits des locations meublées	5GA 00	5GB 01	5GC 02	5GD 03	5GE 04	5GF 05
non professionnelles des années antérieures	5GG 06	5GH 07	5GI 08	5GJ 09		

D | REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5HP		5IP		5JP	
Revenus imposables.....	5HQ		5IQ		5JQ	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5HV		5IV		5JV	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5HR		5IR		5JR	
Moins-values à long terme	5HS		5IS		5JS	
Moins-values nettes à court terme du foyer	5KZ					
Régime de la déclaration contrôlée	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5QB	5QH	5RB	5RH	5SB	5SH
Revenus imposables.....	5QC	5QI	5RC	5RI	5SC	5SI
Déficits y compris inventeurs non professionnels	5QE	5QK	5RE	5RK	5SE	5SK
Plus-values de cession taxables à 16 %	5QD		5RD		5SD	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5QL		5RL		5SL	
Agents généraux d'assurances :						
indemnités de cessation d'activité	5QM		5RM			
Honoraires de prospection commerciale exonérés	5TF	5TI	5UF	5UI	5VF	5VI

E | REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5TH		5UH		5VH	
Revenus imposables	5KU		5LU		5MU	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5KY		5LY		5MY	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KV		5LV		5MV	
Moins-values à long terme	5KW		5LW		5MW	
Moins-values nettes à court terme du foyer	5JU					
Régime de la déclaration contrôlée						
	AAOU VISEUR	SANS	AAOU VISEUR	SANS	AAOU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5HK	5IK	5JK	5KK	5LK	5MK
Revenus imposables	5JG	5SN	5RF	5NS	5SF	5OS
Déficits	5JJ	5SP	5RG	5NU	5SG	5OU
Plus-values taxables à 16 %	5SO		5NT		5OT	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5SV		5SW		5SX	
Déficits des années antérieures non encore déduits	5HT	04	5IT	05	5JT	06
			5KT	07	5LT	08
					5MT	09

F | REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...), notamment revenus d'activités non professionnelles (**revenus commerciaux des loueurs en meublé**, des loueurs de fonds de commerce...), revenus des impatriés exonérés d'impôt sur le revenu (art. 155 B du CGI), ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du CGI).

Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).

Les plus-values à long terme déclarées aux cadres A, B, C, D, E seront directement soumises aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

Revenus nets 5HY 5IY 5JY

Pour les régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire pour charges. Micro BIC : 71 % pour les ventes et assimilées ; 50 % pour les services et les locations meublées. Micro BNC : 34 %.

Plus-values à long terme exonérées
en cas de départ à la retraite..... 5HG 5IG

G | PERSONNES AFFILIÉES AU RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI)

Si vous êtes affilié au RSI, indiquez les éléments suivants qui seront transmis aux organismes sociaux afin qu'ils effectuent le calcul et l'appel de vos cotisations et contributions sociales. *Voir notice*

	VOUS	CONJOINT
Cotisations personnelles obligatoires.....	5TJ	5UJ
Éléments à réintégrer cotisations facultatives et revenu exonéré fiscalement	5TK	5UK
Éléments à déduire	5TL	5UL
Revenus assimilés à des salaires montant net	5TM	5UM

PRIME POUR L'EMPLOI

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Activité professionnelle exercée toute l'année 2010	5NW COCHEZ>	5OW COCHEZ>	5PW COCHEZ>
Sinon, nombre de jours travaillés dans l'année	5NV	5OV	5PV

POUR RECEVOIR VOTRE PRIME PAR VIREMENT, JOIGNEZ UN RIB SI VOUS NE L'AVEZ PAS DÉJÀ COMMUNIQUÉ

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre 6EV Montant 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires :

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires

- dépenses réalisées en 2010 6CB
- report de dépenses de 2009 6HJ

Sommes à ajouter au revenu imposable 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits 6FA 04 6FB 05 6FC 06
| 6FD 07 6FE 08 6FL 09

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT *le symbole signifie que vous devez joindre vos justificatifs*

Prestations compensatoires : sommes versées en 2010	7WN	
– Sommes totales décidées par jugement en 2010 ou capital reconstitué	7WO	
– Capital fixé en substitution de rente	7WM	
– Report des sommes décidées en 2009	7WP	
 Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus entre le 1.09.2005 et le 31.12.2008)		
– Intérêts versés en 2010	7UK	
– Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal		
• Nombre d'années de remboursement du prêt avant 2010	7VO	
• Intérêts versés avant 2010	7TD	
 Investissements locatifs neufs : loi Scellier 		
– Investissements réalisés en 2010 et achevés en 2010		
• Investissements réalisés en métropole	7HJ	39 000
• Investissements réalisés dans les DOM-COM	7HK	
• Investissements réalisés en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010	7HN	
• Investissements réalisés dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010	7HO	
– Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2010		
• Investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques fixés par le décret n° 2009-1672	7HL	
• Investissements dans les DOM-COM réalisés du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HM	
– Reports concernant les investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009		
• Report de 1/9 des investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques	7HR	1 083
• Report de 1/9 des investissements réalisés dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HS	
• Report du solde de réduction d'impôt de 2009 non encore imputé.....	7LA	
 Investissements immobiliers destinés à la location meublée non professionnelle dans certains établissements ou résidences 		
– Investissements réalisés et achevés en 2010	7IJ	
– Investissements réalisés et achevés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010	7IL	
– Investissements réalisés en 2009 achevés en 2010	7IM	
– Report de 1/9 des investissements réalisés et achevés en 2009	7IK	
– Report du solde de réduction d'impôt de 2009 non encore imputé	7IS	
 Investissements locatifs dans le secteur touristique 		
– Acquisition d'un logement neuf		
• Prix de revient ou d'achat d'un logement acquis ou achevé en 2010	7XC	
• Vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans	7XD	COCHEZ>
• Report des dépenses d'investissement effectuées en 2005, 2006, 2007 ou 2008	7XF	
• Report des dépenses d'investissement effectuées en 2009	7XI	
– Réhabilitation d'un logement		
• Prix de revient d'un logement réhabilité en 2010 achevé depuis au moins 15 ans	7XL	
• Vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans	7XE	COCHEZ>
• Report des dépenses effectuées en 2005, 2006, 2007 ou 2008	7XM	
• Report des dépenses effectuées en 2009	7XJ	
– Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2010		
• Dans un village résidentiel de tourisme	7XG	
• Dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme	7XH	
 Investissement locatif dans une résidence hôtelière à vocation sociale 		
– Investissement réalisé en 2010	7XN	
– Report des dépenses d'investissement de 2007 ou 2008	7XO	
– Report des dépenses d'investissement de 2009	7XK	
 Dépenses en faveur de la qualité environnementale des logements donnés en location  <i>joignez la fiche 2041 GR</i>		
– Nombre de logements dans lesquels les dépenses sont effectuées	7SA	
– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15 % voir <i>notice</i>	7SH	
– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25 % voir <i>notice</i>	7SB	
– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40 % voir <i>notice</i>	7SD	
– Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50 % voir <i>notice</i>	7SE	
Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location  <i>joignez la fiche 2041 GR</i>	7SF	

VOS CHARGES

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE) le symbole signifie que vous devez joindre vos justificatifs

Travaux de restauration immobilière

– Dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) 7RA

– Dans un secteur sauvegardé ou assimilé 7RB

Dépenses de protection du patrimoine naturel 7KA

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques 7NZ

Investissements forestiers

– Dépenses 2010 Acquisition 7UN .. Travaux 7UP Contrat de gestion 7UQ

– Si les travaux sont consécutifs à un sinistre, cochez la case 7UT

– Report des dépenses de travaux de l'année 2009 Hors sinistre 7UU Après sinistre 7TE

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie  7UC

Souscription au capital de PME non cotées

– Versement 2010 7CF

– Report de versement des années antérieures 7CL 7CM 7CN

– Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion 7CU

Souscription de parts de FCP dans l'innovation  7GQ

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)  7FQ

Souscription de parts de FIP investis en Corse  7FM

Souscription au capital de SOFICA 7FN 7GN

Souscription au capital de SOFIPÊCHE 7GS

Intérêts d'emprunt pour reprise de société 7FH

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs 7UM

Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises

– Conventions signées en 2010 n'ayant pas pris fin en 2010 : nombre 7HY dont handicapés 7IY

– Conventions signées en 2010 ayant pris fin en 2010 : nombre 7JY dont handicapés 7KY

– Conventions signées en 2009 ayant pris fin en 2010 : nombre 7LY dont handicapés 7MY

– Conventions signées avant 2009 ayant pris fin en 2010 : nombre 7FY dont handicapés 7GY

Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée 7FF

– Nombre d'exploitations 7FG

Réduction d'impôt mécénat 7US

Acquisition de biens culturels  7UO

8 | DIVERS

Retenue à la source en France report de l'annexe n° 2041 E ou impôt payé à l'étranger report de la déclaration n° 2047 8TA

Retenue à la source élus locaux cf. document n° 2041 GI 8TH

Personnes non domiciliées en France

– Revenus de source française ou étrangère retenus pour le calcul du taux moyen 8TM

– Montant de l'impôt en sursis de paiement cf. document n° 2041 GL 8TN

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt 8TF

Crédits d'impôt en faveur des entreprises

– Adhésion à un groupement de prévention agréé 8TE

– Investissement en Corse : crédit 2010 8TG

Report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures 8TO Reprise de crédit d'impôt 8TP

– Crédit d'impôt recherche 2010 8TB

Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate 8TC

– Apprentissage 8TZ	– Intéressement 8WE
– Famille 8UZ	– Métiers d'art 8WR
– Agriculture biologique 8WA	– Remplacement pour congé des agriculteurs 8WT
– Prospection commerciale 8WB	– Maître restaurateur 8WU
– Formation des chefs d'entreprise 8WD	– Débitants de tabac 8WV

– Auto-entrepreneur : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé 8UY

Audit de la déclaration des revenus

- Les formulaires édités par Premis plus sont acceptés par l'administration conformément au BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002. Ils doivent être complets et lisibles. Si possible, imprimez-les en couleur. Pensez à signer le ou les formulaires (y compris les déclarations n°2042 C et n°2042-IOM s'il y a lieu) et àagrafer l'ensemble des feuillets que vous glisserez à l'intérieur de la déclaration préremplie, reçue à votre domicile.
- Vous devez déposer une déclaration n°2042 C. N'oubliez pas de signer cette déclaration 'complémentaire'.
- Vous possédez un ou plusieurs postes de télévision. La contribution à l'audiovisuel public vous sera adressée en même temps que l'avis de taxe d'habitation de votre résidence principale et devra être acquittée dans les mêmes délais. Pour 2010, cette contribution s'élevait à 123 € (ou à 79 € pour les résidents dans les DOM).
- Vous avez déclaré des revenus d'activité salariée. Pour déterminer le montant de la prime pour l'emploi à laquelle vous pouvez éventuellement prétendre, précisez s'il s'agit d'un temps plein sur l'année ou, dans le cas contraire, indiquez le nombre d'heures rémunérées dans l'année (y compris les heures supplémentaires exonérées).
- Vous avez fait des dons à des oeuvres d'intérêt général. Ces versements ouvrent droit à une réduction calculée au taux de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Dons aux organismes autres que les associations d'aide aux personnes en difficulté : vous devez joindre à votre déclaration le ou les reçus qui vous ont été remis par les organismes bénéficiaires.
- Les dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ouvrent droit à une réduction d'impôt dans la limite de 513 €. Si vous avez versé davantage, le surplus sera automatiquement reporté ligne 7UF pour vous faire bénéficier d'une réduction d'impôt, calculée au taux de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Dons aux associations d'aide aux personnes en difficulté : vous devez joindre à votre déclaration le ou les reçus qui vous ont été remis par les organismes bénéficiaires.
- Vous avez déclaré des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de votre résidence principale. Vous devez pouvoir présenter à tout moment à l'Administration certains documents tels que l'acte d'acquisition du logement, les échéanciers de remboursement ainsi que tout document permettant d'établir que les dépenses supportées au titre des intérêts d'emprunt ont été engagées dans le cadre de l'acquisition du logement affecté à leur habitation principale. Si vous avez acquis votre résidence principale en VEFA, il conviendra alors de fournir l'acte authentique d'acquisition du terrain nu, les mémoires des entrepreneurs et architectes et la déclaration d'ouverture de chantier.
- Votre revenu de référence est égal à 35 589 €. Ce revenu sert à déterminer les éventuels exonérations ou allègements de taxe d'habitation et de taxe foncière.
- Avant d'envoyer votre déclaration n°2042 à votre centre des impôts, veillez à renseigner votre numéro FIP pour faciliter le rapprochement entre les acomptes, ou mensualités, payés et l'impôt dû.
- Avant d'envoyer votre déclaration n°2042 à votre centre des impôts, veillez à renseigner votre numéro fiscal.
- Les fac-similés d'avis d'imposition et d'avis de contributions sociales imprimés par Premis plus sont strictement personnels et n'ont aucune valeur juridique. Dans vos démarches ou vos relations avec les tiers, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux avis d'imposition qui vous sont adressés par votre perception.